REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°.2004-572.DU.11..OCTOBRE 2004

Chargeant Monsieur SOSSA Dorothé,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,
de l'intérim de Monsieur Frédéric DOHOU
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme pour compter du 11 au 14 octobre
2004

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur SOSSA Dorothé, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim de Monsieur DOHOU Frédéric, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 11 octobre 2004.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel./

Fait à Cotonou, le 11 octobre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MJLDH 2 – MECP-PD 2
Autres Ministères 18 – SGG 4 – Départements 6 – JORB 1

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 Février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre chargé des relations
avec les Institutions, la société
civile et les béninois de l'extérieur,

Alain F. ADIHOU.-.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,

Daniel T A W E M A.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 4 MECPPD 4 MFE 4 MCRI-SCBE 4 MISD 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.